

FICHE MANDAT

Conseil d'orientation des retraites (COR)

DIRECTION DU MEDEF REFERENTE

- La Direction de la Protection sociale assure la coordination entre les orientations retenues par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et l'exercice du mandat.
- Contact : Nathalie Buet - Directrice de la Protection sociale (nbuet@medef.fr).

TEXTES DE REFERENCE

Articles [L114-2](#) et [D114-4-0-2](#) du CSS (code de la Sécurité sociale).

MISSION GENERALE

Créé en 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR) est une instance indépendante et pluraliste d'expertise et de concertation, chargée d'analyser et de suivre les perspectives à moyen et long terme du système de retraite français.

Sur l'ensemble des questions de retraite (équilibre financier, montant des pensions, âge et durée d'assurance, redistribution, etc.), le COR élabore les éléments d'un diagnostic partagé et formule, le cas échéant, des propositions de nature à éclairer les choix en matière de politique des retraites.

La loi assigne au Conseil plusieurs missions :

- décrire les perspectives à moyen et long terme des régimes de retraite obligatoires au regard des évolutions économiques, sociales et démographiques ;
- apprécier les conditions requises pour assurer la viabilité financière à terme de ces régimes ;
- mener une réflexion sur le financement des régimes de retraite et en suivre l'évolution ;
- produire chaque année, avant le 15 juin, un rapport permettant d'apprécier l'évolution du système de retraite au regard des objectifs qui lui sont assignés par la loi ;
- suivre l'ensemble des indicateurs concernant la situation des retraités, notamment le niveau de vie relatif des retraités et les écarts de pensions entre les femmes et les hommes ;
- participer à l'information sur le système de retraite et les effets des réformes conduites pour garantir son financement.

Le Conseil formule ses analyses et ses recommandations dans des rapports remis au Premier ministre, communiqués au Parlement et rendus publics.

COMPOSITION

Composé de parlementaires, de représentants des organisations professionnelles et syndicales, des retraités et des familles, de membres de l'administration et d'experts, le Conseil d'orientation des retraites (COR) est placé auprès du Premier ministre.

Le Conseil est un membre du réseau de France Stratégie.

Présidé par Pierre-Louis Bras, Inspecteur général des affaires sociales (IGAS), le COR compte 40 membres :

- 4 députés et 4 sénateurs ;
- 16 représentants des organisations professionnelles et syndicales (**dont deux représentants du MEDEF**) ;
- 1 représentant de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) ;
- 1 représentant du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) ;
- 7 représentants de l'État ;
- 6 personnalités qualifiées.

DUREE DU MANDAT

- 4 ans renouvelable.
- Prochain renouvellement : juillet 2023.

FREQUENCE DES REUNIONS

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) mène ses travaux selon un programme annuel arrêté par ses membres.

Le Conseil se réunit en formation plénière tous les mois, sur la base d'un dossier thématique. Chaque réunion plénière est préparée une semaine en amont au sein d'un groupe de travail auquel participent, outre des membres du Conseil ou leurs représentants, les administrations concernées, le réseau des caisses de retraite et des experts. Le COR est par ailleurs un des huit organismes du réseau de France Stratégie.

Les dossiers mensuels examinés en séance par les membres, ainsi que toutes les autres publications du Conseil (rapports annuels, rapports thématiques, lettres, etc.), sont mis à disposition sur le site internet du Conseil.

Le Conseil s'appuie sur un secrétariat général de neuf personnes, placé sous l'autorité du Président du Conseil. Le secrétariat général assure une fonction d'animation, d'expertise et de synthèse : il commande aux administrations et caisses de retraite les travaux permettant d'alimenter la réflexion du Conseil, élabore les documents d'analyse et de synthèse constituant les dossiers mensuels, et prépare les projets de rapport en vue de leur adoption

Le Conseil d'orientation des retraites se réunit sur convocation de son Président (en principe une fois par mois). Des réunions de groupes de travail techniques sont prévues en amont des séances du COR.

ROLE DU MANDATAIRE

Les mandataires désignés pour siéger au Conseil d'orientation des retraites sont chargés de suivre avec attention l'évolution des régimes en tenant compte des perspectives démographique et économique.

Ils doivent analyser des prévisions financières à court et long terme en fonction des hypothèses officielles de croissance, de chômage, de revenus, de démographie et de règles d'âge de départ en retraite.

En tant que représentant MEDEF, vous devez contribuer aux travaux d'analyse du COR en veillant à la solidité financière du système et à ce que les intérêts des entreprises soient préservés.

COMPETENCES REQUISES

Les membres du Conseil d'orientation des retraites doivent avoir une bonne connaissance des problématiques et des enjeux liés au système de retraite : réformes des régimes, emploi des seniors, situation financière à court terme, perspectives financières à long terme, niveau des pensions, droits familiaux et conjugaux, épargne retraite, etc.

La capacité – et une expérience en ce domaine – de nouer un dialogue constructif avec les autres partenaires sociaux (représentants des syndicats en charge de la protection sociale notamment) et les administrations est une qualité indispensable pour être membre du COR.

ACTUALITE

Le COR, conformément aux missions qui lui sont assignées, a produit des projections sur la situation financière du système de retraite qui ont servi de base à la préparation du projet de loi de financement rectificatif de la Sécurité sociale pour 2023 (véhicule législatif utilisé par le Gouvernement pour faire voter son projet de réforme des retraites).

Il est à noter que les prises de parole de son Président, Pierre-Louis Bras, durant l'examen du projet de loi au Parlement, ont fait polémique. Sortant de son rôle et de son devoir de neutralité, il s'est exprimé à plusieurs reprises pour remettre en cause l'existence d'un déficit du système de retraite, à rebours de ce qui était présenté dans les projections, aussitôt repris en boucle par les oppositions pour faire dire au COR ce qu'elles avaient envie d'entendre, à savoir que la réforme ne serait pas nécessaire.